

CNERP du 12 octobre 2017

Rattachés administratifs

Ordres de grandeur et disparition probable au sein des populations légales



Mesurer pour comprendre



Qui sont les rattachés administratifs dans les populations légales ?

Définition juridique (décret n°2003-485)

"IV. - La population comptée à part, mentionnée au 2 du II du présent article, d'une commune comprend :

"1. Les personnes se trouvant dans la situation décrite au a du 1 du III qui résident du fait de leurs études sur le territoire de la commune et qui ont leur résidence habituelle située dans une autre commune ;

"2. Les personnes se trouvant dans la situation décrite au b du 1 du III dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune et qui ont leur résidence habituelle située dans une autre commune ;

"3. Les personnes majeures âgées de moins de vingt-cinq ans qui se trouvent dans la situation décrite au c du 1 du III dont la résidence familiale se trouve sur le territoire de la commune et qui ont leur résidence habituelle située dans une autre commune ;

"4. Les personnes majeures âgées de moins de vingt-cinq ans qui se trouvent dans la situation décrite au d du 1 du III dont la résidence de la famille se trouve sur le territoire de la commune et qui ont leur résidence habituelle située dans une autre commune ;

"5. Les personnes sans domicile fixe rattachées, au sens de la loi du 3 janvier 1969 susvisée, à la commune et non recensées sur le territoire de la commune ;

"6. Les personnes majeures âgées de moins de vingt-cinq ans dont la famille réside sur le territoire de la commune, qui résident ailleurs en France du fait de leurs études et qui ne relèvent pas des alinéas précédents.

La loi du 3 janvier 1969 est relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe



Que change la loi Égalité et citoyenneté ?

La loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 abroge les dispositions concernant les personnes "rattachées administratives"

→ plus de dénombrement via les retours des préfectures

Impossibilité d'assurer l'homogénéité de traitement à partir de l'enquête annuelle de recensement de 2018

→ pour les populations légales 2016, diffusées fin 2018



Comment sont comptés aujourd'hui les « rattachés administratifs » ?

Dans la population municipale de la commune où ils se trouvent au moment de l'enquête de recensement

et

dans la population comptée à part (donc dans la population totale) de leur commune de rattachement administratif.

Les modifications présentées ci-après concernent uniquement leur comptabilisation dans la population comptée à part.

Les rattachés administratifs continueront d'être recensés dans les populations municipales.



Que vont devenir les rattachés administratifs dans les populations légales ?

Disparition probable de cette catégorie dans la population légale

- Nécessité de réviser le décret de 2003 (n°2003-485) relatif au recensement
- Echanges à venir avec la DGCL

Possibilité d'une annulation progressive de l'effectif des rattachés de 2015 dans la population comptée à part en trois ans

- populations légales 2016 diffusées fin 2018, 2/3 du volume de rattachés des populations légales 2015
- populations légales 2018 diffusées fin 2020, plus de rattachés

Rappel : l'enveloppe globale de DGF est fixée indépendamment des populations légales

- au niveau national, pas d'effet sur le montant total de dotation

Quel est le poids des rattachés administratifs dans les populations légales ?

0,18 % de la population totale et 8 % de la population comptée à part (PCAP)

120 000 personnes dans 6 000 communes (dont 800 grandes communes)

Les deux tiers des rattachés sont en commune de plus de 10 000 habitants



Analyse communale

Pour les communes comptant au moins un rattaché,
14 % de la PCAP et 0,3 % de la population totale

Nantes, Lille, Toulouse, Rennes, Nanterre, Meaux, Strasbourg,
Evreux, Angers comptent le plus de rattachés

de 3 000 à 1 000 personnes

(ex. 0,9 % de la population totale nantaise)

Jusqu'à 2,5 % de la population totale en grande commune

Meaux, Evreux

Jusqu'à 28 % en petite commune

mais sur de très petits effectifs (ex. 5 rattachés pour 13 habitants)

Merci de votre attention

